

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix, le douze février, le Conseil Municipal, légalement convoqué le huit février s'est réuni à la Mairie à dix-neuf heures, sous la Présidence de Monsieur Guy JELENSPERGER, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 15.

PRESENTS : Guy JELENSPERGER, Jacques COURPOTIN, Gérard DURA, Françoise JOUSSE, Denis MARCHAND, Michel POYAC, Thierry RIVIERE, Claude ROLLAND, Simone TRIMAILLE

ABSENTS EXCUSES : Véronique FONTAINE qui a donné pouvoir à Guy JELENSPERGER  
Isabelle ROUQUIER qui a donné pouvoir à Jacques COURPOTIN  
Gérard LEUX qui a donné pouvoir à Denis MARCHAND  
Nathalie BILLY & Annie VIARD participant au conseil d'école maternelle du Val Guermantes

ABSENT : Daniel POUPART

Secrétaire de séance : Simone TRIMAILLE

### **1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU ET ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité et Simone TRIMAILLE est élue secrétaire de séance.

### **2. DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010**

Le Maire expose que la Commune de Guermantes est éligible, conformément aux dispositions de l'article L2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux subventions étatiques de la Dotation Globale d'Equipement.

Les travaux envisagés sont :

- Fourniture et pose de sept volets sur les portes fenêtres de l'Espace Marcel Proust, salle polyvalente communale

Ce type d'opération entrant dans le cadre de la D.G.E., le Maire propose de solliciter son attribution et il précise que le montant de la subvention représente 35 % du coût H.T. de l'opération. Le montant H.T. des travaux s'élevant à 12 550.00 €, le montant de la DGE correspond à 4 392.50 €.

Vu le Code Général des Collectivités Locales, et notamment son article L2334-33 et l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le programme d'investissement éligible à la D.G.E. et AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la DGE auprès de la sous préfecture de Torcy.

### **3. Création d'un abri en bois au dépôt du cimetière communal – Demande de subvention**

Monsieur le Maire présente au Conseil un programme d'investissement consistant en la création d'un abri en bois au dépôt du cimetière communal et propose au Conseil de déposer une demande de subvention auprès de la Haute Assemblée, sur la réserve parlementaire du Sénateur Michel Houël.

Le coût total de l'aménagement s'élève à 7 706.92 € H.T., 9 217.48 € TTC.

La subvention parlementaire correspondra à un financement à hauteur de 45 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le programme d'investissement, lequel sera inscrit dans le BP 2010, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer une demande de subvention auprès de la Haute Assemblée.

### **4. Remise en état de la voirie communale rue Paul Claudel – Demande de subvention**

Monsieur le Maire présente au Conseil un programme consistant en la remise en état de la voirie rue Paul Claudel fortement endommagée à la suite des gels et dégels. Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention auprès de l'Assemblée Nationale, sur la réserve parlementaire de Madame la Députée Chantal BRUNEL.

Le coût total des travaux s'élève à 65 054.00 € HT, 77 804.58 € TTC..

La subvention parlementaire correspondra à un financement à hauteur de 20 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le programme de travaux proposé, lequel sera inscrit dans le BP 2010, AUTORISE Monsieur le Maire à signer une demande de subvention auprès de l'Assemblée Nationale.

### **5. Mise en place de platines électroniques – Demande de subvention**

Monsieur le Maire présente au Conseil un programme d'investissement destinée à faire des économies d'énergie, consistant en la pose de platines électroniques dans les lanternes des armoires électriques n°2 (Vieux Guermantes) et n°4 (Place du Temps perdu). Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention auprès de l'Assemblée Nationale, sur la réserve parlementaire de Madame la Députée Chantal BRUNEL.

Le coût total des travaux s'élevé à 42 961.84 € HT, 51382.36 € TTC.

La subvention parlementaire correspondra à un financement à hauteur de 20 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le programme de travaux proposé, lequel sera inscrit dans le BP 2010, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer une demande de subvention auprès de l'Assemblée Nationale.

#### **6. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- Signature d'un contrat de maintenance des chaudières des bâtiments communaux avec la société MORILLE pour l'année 2010.
- Signature d'un avenant au contrat d'assurance auprès de la SMACL pour y inclure le véhicule communal acquis fin 2009.
- Signature d'un avenant au contrat de vérifications techniques des bâtiments et équipements communaux pour y inclure les poteaux de but de la plaine de jeux.

#### **7. INFORMATIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a procédé à l'embauche d'un agent technique dans la cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (26h/semaine). Employé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, cet agent sera principalement chargé de l'entretien des bâtiments communaux, ainsi que de petits travaux hors de l'entretien des espaces verts.

Monsieur le Maire informe le conseil que Florence NGUYEN-ROUAULT, Secrétaire Générale depuis 2005, quittera la mairie de Guermantes au printemps 2010, par voie de mutation. Une procédure de recrutement a donc été lancée.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.